

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 SEPTEMBRE 2013

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

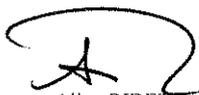
OBJET

**Convention avec le Centre
Hospitalier Intercommunal
pour la restauration du
personnel municipal**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 septembre 2013
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 1er octobre 2013
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1er octobre 2013

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Aline RIDET

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille treize, le 26 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur MAILLARD, Madame NICOT, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur CHARREAU, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Madame GUERRY, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOCHE, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS

Avaient donné procuration :

Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur MAILLARD
Madame USQUIN à Madame MAUVAGE
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC
Madame KARCHI-SAADY à Madame TÉA
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD

Étaient absentes :

Madame GOMMIER
Madame ROCCHETTI

Secrétaire de séance :

Monsieur FAVREAU

**OBJET : CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL
POUR LA RESTAURATION DU PERSONNEL MUNICIPAL**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération du 12 juillet 2007, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement d'une convention avec le Centre Hospitalier Intercommunal afin de permettre la restauration du personnel de la Ville dans cet établissement.

Les agents prennent en charge le montant de leur repas et la Ville participe aux droits d'accès à hauteur de :

- 2,97 € pour le personnel dont l'indice majoré est inférieur à 363,
- 2,34 € pour le personnel dont l'indice majoré est supérieur à l'indice 363 et inférieur à l'indice 480,
- 1,94 € pour le personnel dont l'indice majoré est supérieur à 480.

Le montant de cette participation a été fixé par référence à celle que consent le Centre Hospitalier à son propre personnel et suit les mêmes évolutions. Les agents peuvent ainsi se restaurer pour un coût moyen de 2,50 €. Le montant des plats est également fixé par référence aux montants pratiqués pour le personnel hospitalier. Ce montant est revu annuellement et est transmis à la Ville à chaque révision. La convention est conclue à la date du 1^{er} octobre 2013 pour une durée d'un an, et est renouvelable tacitement chaque année sans que sa durée maximale ne puisse excéder 4 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention entre la Ville de Saint-Germain-en-Laye et le Centre Hospitalier pour la restauration du personnel telle qu'annexée à la présente délibération.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

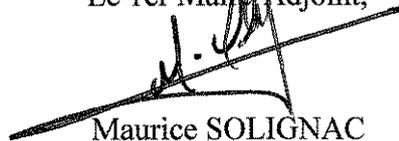
À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention entre la Ville de Saint-Germain-en-Laye et le Centre Hospitalier pour la restauration du personnel,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines